

Annex 1: Summary of product characteristics

(a) Nom commercial : BROMOAT

(b) (i) Information qualitative et quantitative concernant la composition du produit biocide

NB: cette information est confidentielle

Active substance(s)				Contents				
Common name	IUPAC name	CAS number	EC number	Concentration	Unit	w/w (%)	Minimum purity	Same source as for Annex I inclusion
bromadiolone	3-[3-(4'-bromobiphenyl-4-yl)-3-hydroxy-1-phenylpropyl]-4-hydroxycoumarin	28772-56-7		0.05	g/kg	0.005	>980 g/kg	<input type="checkbox"/> yes <input checked="" type="checkbox"/> no

Co-formulants					Contents				
Common name	IUPAC name	Function	CAS number	EC number	Concentration	Unit	w/w (%)	Classification	Substance of concern
									<input type="checkbox"/> yes <input type="checkbox"/> no
Voir annex avec l'information confidentielle pour la composition complète de la formulation.									

(b) (ii) Est-ce que le produit est identique au produit représentatif qui est évalué au moment de l'évaluation de la matière active pour inclusion en Annex I?

Non

Il ya une différence en composition.

(c) Nom et adresse du fabricant de la substance active:

Matière actif : Bromadiolone

Fabricant PelGar International Ltd
Unit 13, Newman Lane, Alton Hants
GU34 2QR UK
Tel: + 44 1420 80744
Fax: + 44 1420 80733
E-Mail: info@pelgar.co.uk
BTWnr : GB651223078

(d) Nom et adresse du fabricant du produit biocide:

Formulateur : Belgagri SA
Rue des Tuiliers 1
B4480 Engis
Belgium
Tel: + 3285519519
E-Mail: belgagri@belgagri.com

Etat physique et type de biocide :

(e) Type de préparation: appât à base de grains (AB)

(f) Produit prêt à l'emploi

Classification et étiquetage du produit:

(g) Classification du produit: no

(h) Phrase R et S :

Phrase R : -

Phrase S:

S1/2 : Conserver sous clef et hors de portée des enfants

S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux

S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation

S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son emballage qu'en prenant toutes précautions d'usage

S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

S49 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

S61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité

Etiquetage additionnelle :

Pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement, respecter la notice d'utilisation..

Dangereux pour la faune.

Utilisez des boîtes d'appâts clairement marquées «poison» à tous les points d'appâtage.

Enlever tous les restes d'appât, les rongeurs morts pendant et après le traitement et éliminer en toute sécurité.

Uniquement utiliser dans les lieux inaccessibles aux enfants et aux animaux domestiques

(i) **Classification du produit selon GHS:** -

(j) **Phrases de risque selon GHS:** -

Phrases H :-

Phrases P :

P102 :Tenir hors de portée des enfants

P103 : Lire l'étiquette avant utilisation

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

P273 Éviter le rejet dans l'environnement

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P301+P310 : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P404 : Stocker dans un récipient fermé

P405 : Garder sous clef

P501 : Éliminer le contenu/récipient en concordance avec les réglementations nationales.

Utilisation proposée et efficacité

(k) PT: 14 (Rodenticides)

(l) Organismes cibles :

I.1 Rongeurs

I.1.1 Muridae

I.1.1.1 *Rattus norvegicus* : rats brun

I.1.1.3 *Mus musculus* : souris domestiques

I.1.1.4 *Autre muridae* : souris des champs

(m) Stade de développement des organismes cibles:

II.1 animaux immatures

II.2 adultes

(n) fonction / mode d'action:

III.2 action à long terme

III.2.1 anticoagulant

III.2.1.1 toxique par ingestion

III.2.1.1.1 ingestion par la nourriture

(o) champ d'application :

IV.1 utilisation à l'intérieur

IV.2 utilisation à l'extérieur (autour des bâtiments)

IV.2 utilisation à l'extérieur (uniquement utilisateurs professionnels : espaces ouverts (des trous de rats), des décharges,)

- | | |
|-----|---|
| (p) | but de l'application:
VII.1 protection des produits stockés / protection des aliments
VII.2 protection de la santé
VII.3 protection des matériaux (p.e. des bâtiments historiques, matériel technique) |
| (q) | catégorie d'utilisateurs
V.1 non-professionnels / grand public
V.2 professionnels
V.3 professionnels entraînés / spécialisés |
| (r) | méthode d'application:
V1.2 application couverte
V1.2.1 boîtes appâts
V1.2.1 autres couvertures |

Mode d'emploi :

- (s) méthode d'application et champ d'application : voir 'Utilisation proposée et efficacité'
(t) conditions d'usage

Utilisateurs professionnels et non-professionnels : Détails concernant l'application du produit

Usage intérieur et extérieur (autour des bâtiments)

Rats:

Tous les 10 mètres (5 mètres dans les zones fortement infestées), disposer 50-100g d'appât dans des stations d'appâts couvertes et inviolables ou des points d'appâts couverts dans les zones où les rats sont actifs. Contrôler régulièrement la consommation d'appâts et remplacer les appâts consommés ou abîmés jusqu'à arrêt total de la consommation. Recommencer le traitement si des signes indiquent une nouvelle infestation (par exemple traces fraîches ou déjections).

Souris:

Tous les 5 mètres (2 mètres dans les zones fortement infestées), disposer 25 g d'appât dans des stations d'appâts couvertes et inviolables ou des points d'appâts couverts dans les zones où les souris sont actives. Contrôler régulièrement la consommation d'appâts et remplacer les appâts consommés ou abîmés jusqu'à arrêt total de la consommation. Recommencer le traitement si des signes indiquent une nouvelle infestation (par exemple traces fraîches ou défécations).

Utilisateurs professionnels : Détails concernant l'application du produit

Usage extérieur (des égouts)

Rats:

Tous les 10 mètres (5 mètres dans les zones fortement infestées), disposer 50-100g d'appât dans des stations d'appâts couvertes et inviolables ou des points d'appâts couverts dans les zones où les rats sont actifs. Contrôler régulièrement la consommation d'appâts et remplacer les appâts consommés ou abîmés jusqu'à arrêt total de la consommation. Recommencer le traitement si des signes indiquent une nouvelle infestation (par exemple traces fraîches ou déjections).

Souris:

Tous les 5 mètres (2 mètres dans les zones fortement infestées), disposer 25 g d'appât dans des stations d'appâts couvertes et inviolables ou des points d'appâts couverts dans les zones où les souris sont actives. Contrôler régulièrement la consommation d'appâts et remplacer les appâts consommés ou abîmés jusqu'à arrêt total de la

consommation. Recommencer le traitement si des signes indiquent une nouvelle infestation (par exemple traces fraîches ou défécations).

(u) Instructions pour l'utilisation correcte du produit:

Lire l'étiquette avant toute utilisation et suivre les instructions.

Ne pas transvaser le produit dans des récipients non étiquetés, le conserver dans son récipient d'origine.

Éviter toute exposition inutile, éviter tout particulièrement d'ingérer le produit.

Ne pas appliquer à proximité de denrées alimentaires/aliments pour animaux, d'ustensiles de cuisine et de surfaces en contact avec des denrées alimentaires.

Ne pas utiliser comme poison de piste (par exemple poudre de piste, gel, mousse, granulé, bloc).

Disposer les appâts dans des boîtes à appâts ou dans d'autres récipients sécurisés de manière à minimiser les risques d'ingestion par des enfants ou par d'autres animaux et les risques d'empoisonnement. Dans la mesure du possible, sécuriser les appâts afin qu'ils ne puissent pas être emmenés par les rongeurs.

Pendant toute la période de contrôle, retirer les rongeurs morts, les appâts restants ou non utilisés et les morceaux d'appâts retrouvés à l'écart de la station d'appâts, de manière à minimiser les risques d'ingestion par des enfants, par des animaux de compagnie et par d'autres animaux non ciblés et les risques d'empoisonnement.

Se laver les mains après avoir utilisé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer.

Instructions spécifiques pour les utilisateurs professionnels :

- Une étude approfondie de la zone infestée est essentiel, particulièrement dans les endroits isolés et à l'abri, afin de déterminer l'extension de l'infestation.

- Pour les produits utilisés dans des zones publiques, les précautions de sécurité suivantes doivent être indiquées sur l'étiquette, l'emballage ou le dépliant accompagnant :

Quand le produit est utilisé dans des zones publiques, les zones traitées doivent être marquées durant la période nécessaire au traitement et un avis décrivant les risques primaires ou secondaires dus à l'empoisonnement par un anticoagulant ainsi que les premières dispositions à prendre en cas d'empoisonnement doivent être disponibles à proximité des appâts.

- Pour les utilisateurs professionnels il est recommandé de porter un équipement de protection personnelle. Il est recommandé de porter des gants.

Informations sur la résistance

La résistance des rongeurs à la Bromadiolone devrait être prise en considération lorsqu'il s'agit de choisir le rodenticide à utiliser. En cas de résistance avérée ou suspectée à la Bromadiolone, des stratégies de gestion de la résistance doivent être mises en œuvre par des professionnels/des professionnels qualifiés. Quant aux non-professionnels, il leur est recommandé, en cas de doute ou d'échec des techniques d'appâtage, de s'adresser à un opérateur professionnel de la lutte contre les ravageurs.

Mesures de protection de l'homme et de l'environnement

Endiguer le produit de manière convenable afin d'éviter de contaminer l'environnement.

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

(v) Particularités en cas de probabilité d'effets néfastes directs ou indirects et mesures de premiers soins :

La substance active sous forme d'appâts peut avoir un goût agréable pour les humains et pour des espèces non ciblées, et ainsi être ingérée en quantité suffisante pour produire des effets toxiques.

Ces effets résultent de l'inhibition de la coagulation sanguine par suite de l'interaction de la Bromadiolone avec la vitamine K1. Les symptômes d'un empoisonnement peuvent être: propension aux ecchymoses, saignements du nez ou des gencives, présence de sang dans les selles ou les urines, saignements excessifs de petites coupures ou éraflures. Il est à noter que les symptômes peuvent apparaître plusieurs jours après l'empoisonnement.

PREMIERS SOINS

Note générale: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Inhalation: Pas d'application.

Voie orale: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.

Contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, enlever les éventuelles lentilles de contact, rincer doucement et délicatement à l'eau pendant 15 à 20 minutes et consulter un médecin immédiatement.

Contact avec la peau: Le port de gants est recommandé pour protéger les mains.

En cas de contact avec la peau, se laver au savon et à l'eau. Enlever et laver tout vêtement contaminé.

Remarque pour le médecin

Antidote – Vitamine K1 – sur prescription médicale.

INFORMATIONS SUR LE POISON

Pour toute information ou pour faire rapport sur un cas d'empoisonnement, veuillez prendre contact avec le *Centre Antipoison (070 245 245)*.

Gardez l'étiquette pour les références.

Le produit contient un agent d'aversion (Bitrex™) pour prévenir les indigestions.

Le produit contient un colorant de manière à en empêcher la consommation par des organismes non ciblés, en particulier les oiseaux.

(w) Directions pour l'élimination sécuritaire du produit et son emballage:

Ce produit et son récipient doivent être éliminés en toute sécurité.

L'emballage, les restes de produit ou le produit inutilisé ainsi que les rongeurs morts doivent être éliminés conformément aux réglementations locales.

Si nécessaire, s'adresser à un opérateur professionnel de traitement des déchets ou aux autorités locales.

(x) Conditions de conservation et de durabilité du produit:

La durée de conservation du produit est de deux ans à température ambiante.

Utiliser avant la date d'expiration indiquée sur l'emballage.

Conserver dans un lieu frais, sec et bien ventilé.

(y) Autres informations

Information concernant l'emballage

Taille de l'emballage :

Pour les non professionnels – Taille maximum de l'emballage = 1,5 kg

Emballages :

Boîte en carton de 250g, 300g, 500g, 600g, 800g, 1Kg, 1,5Kg

Tube en carton de 1 Kg, 1,2 Kg, 1,5 Kg

(dans tous les cas, les appâts doivent être fournis dans des emballages ou unités préemballées (individuels), chacun contenant la quantité d'appât nécessaire pour un point d'appât).

Taille d'appâts : 25g, 50g, 100g (pour les amateurs des grains en vrac ne sont pas permis)

Pour les professionnels :

Emballages :

- Seau (PP) de 2kg, 2.5kg, 3kg, 4 kg, 5kg, 6kg, 10kg
- Boîte en carton : 600g, 1kg
- Container en carton : 1 kg, 1.5 kg
- Tube en carton de 1.2 kg

- Pot container : 800 g
- Sac : 20 kg, 25 kg

Taille d'appâts : 25g, 50g, 100g et grains en vrac

Type d'emballage :

Pot container – PP

Stations d'appâts (PVC)

Sac en papier (PE à l'intérieur)

Sachets d'appât : PP

Dispositifs de sécurité :

Stations d'appâts couvertes (inviolables)

Appâts emballés (sachets)